

PAR COURRIEL

Le 15 mars 2016

**Objet : Demande d'accès n° 2004 47375 - Réponse**

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 20 janvier dernier, votre demande concernant le 1078-1100, boulevard Marie-Victorin à Longueuil.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Fiche GTC # 3940, 13 juin 2001 (3 pages);
2. Avis d'infraction, 15 novembre 2002 (2 pages);
3. Avis d'infraction, 15 février 1999 (2 pages);
4. Lettre, 5 mars 1998 (15 pages);
5. Lettre, 4 avril 1996 (7 pages);
6. Lettre, 2 juin 1995 (4 pages);
7. Lettre, 1<sup>er</sup> février 1995 (2 pages);
8. Rapport final concernant le statut de la qualité de l'eau souterraine à l'endroit de l'ancienne cellule de traitement de sols contaminés, décembre 1994 (18 pages);
9. Lettre, 20 décembre 1994 (2 pages);
10. Rapport concernant le statut de la qualité de l'eau souterraine, octobre 1994 (27 pages);
11. Lettre, 1<sup>er</sup> septembre 1994 (2 pages);
12. Rapport gestion environnementale, juillet 1994 (65 pages);
13. Lettre, 6 avril 1994 (15 pages);
14. Demande d'Avis de compatibilité d'une partie du terrain, juin 1993 (40 pages);
15. Lettre, 17 juin 1992 (9 pages);
16. Lettre, 12 juin 1992 (12 pages);
17. Étude « remediation of the contaminated soil », mai 1992 (23 pages);
18. Étude « groundwater quality evaluation », mars 1992 (47 pages et 1 plan);
19. Étude « construction of the soil ventilation system and further investigation, février 1992 (46 pages);

20. Étude « results of the site investigation ans soil sampling », novembre 1991 (24 pages).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 140,40 \$ sont applicables, soit 365 pages à 0,38 \$ chacune et un plan à 1,70/m<sup>3</sup>. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 132,95 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 132,95 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante : 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par  
Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (5)

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3940

NO LIEU : 90526856

ANCIEN NO GTC : 16278

### DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : immeuble 1100 Marie-Victorin inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Immeuble 1100 Marie-Victorin inc.

#### TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

#### SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

531190 - Bailleurs d'autres biens immobiliers

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

### LOCALISATION

#### ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

##### ADRESSE

1100, boulevard Marie-Victorin  
Longueuil (Québec)

##### MUNICIPALITÉ

Longueuil

##### MRC

Ville de Longueuil

##### CODE POSTAL

J4G 2H9

#### LOCALISATION CADASTRALE

##### LOT

29-1208  
29-1210-2-1  
29-1210-4  
29-1218-3  
29-1219-3-1  
29-1227-1  
29-1227-3-1  
P29-1230  
P30  
P31  
P32-1127

##### RANG, CONCESSION ...

##### CADASTRE

Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de  
Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de

##### CADASTRE DU QUÉBEC

2585044

#### COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,5563888889  
LONGITUDE : -73,4941666667

#### AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

##### ADRESSE

##### MUNICIPALITÉ

##### CODE POSTAL

### CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (VS Règlement...produits pétroliers)

#### VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	340	100	440
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

**MONTÉRÉGIE**  
**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**  
**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 3940

NO LIEU : 90526856

ANCIEN NO GTC : 16278

**NATURE DES CONTAMINANTS**

**SOLS**

**EAU SOUTERRAINE**

Benzène  
Chlorobenzènes\*  
Dichlorobenzènes\*  
Éthylbenzène  
Hydrocarbures légers\*  
Toluène  
Xylènes (o,m,p)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

**EAU SOUTERRAINE**

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3940

NO LIEU : 90526856

ANCIEN NO GTC : 16278

### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1992

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

#### IN SITU

#### RESPONSABLES DU DOSSIER

Élimination dans un L.E.S./L.E.T./L.E.E.T/L.E.D.C.D.  
enfouissement dans lieu d'enfouissement de sols contaminés

Leduc, Gilles

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

#### CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

#### QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

#### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

### ANNOTATION DE LA FICHE

Élément déclencheur: évaluation environnementale et contamination des sols par des hydrocarbures lors de l'enlèvement de réservoirs (rapport novembre 1991 et juillet 1994).

Contamination de l'eau souterraine: rapport mars 1992, 17 juin 1992, décembre 1994

Dépassement des critères d'usage: eaux de surface et égouts:

Eaux pour la consommation: BTE, H&G (dépassement des limites analytiques --octobre 1994); benzène, éthylbenzène (rapport décembre 1994); 1,2 dichlorobenzène (rapport mars 1992)

Nom du propriétaire, 17-07-98 KS:-)

Adresse, 17-07-98 KS:-)

Chargé de projet avant 17-07-98: Serge Rainville KS:-); Chargé de projet jusqu'au 1er août 1998 : Jacques Tremblay GL

Nature des contaminants : sols : essence (aucun critère), benzène, toluène, éthylbenzène, xylène, 1,2 dichlorobenzène, 1,3 dichlorobenzène, 1,4 dichlorobenzène (rapport novembre 1991, rapport février 1992, rapport mai 1992); chlorobenzène (rapport mars 1992); benzo(a) pyrène, benzo (a) anthracène, benzo(b,j,k) fluoranthène, H&G minérales (rapport juillet 1994).

Volumes des sols : ( juillet 1994)

À JOUR LE 13 JUIN 2001 PAR MT ET AUTRE.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2001-06-13

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2016-03-11



**CERTIFIÉ**

Le 15 novembre 2002

**AVIS D'INFRACTION**

Carrosserie A.C.R. enr.  
1100, boul. Marie-Victorin  
Longueuil (Québec)  
J4G 2H9

N/Réf. : 7610-16-01-0624300

Objet : Utilisation d'un procédé industriel sans autorisation et entreposage non conforme de  
matières dangereuses résiduelles au 1100, boul. Marie-Victorin à Longueuil

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 25 octobre 2002 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Recyclage de solvant usé sans certificat d'autorisation;
  - Loi sur la qualité de l'environnement;
  - . Article 22.
  
2. Contenant de matières dangereuses résiduelles (résidus de boues de peinture) situé dans un local comportant un drain non obturé hermétiquement;
  - Règlement sur les matières dangereuses;
  - . Article 35.

...2

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont QC J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée QC J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088

## AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7610-16-01-0624300

Le 15 novembre 2002

3. Contenant de matières dangereuses résiduelles (résidus de boues de peinture) ne portant pas d'étiquette à un endroit visible indiquant le nom de la matière entreposée ainsi que la date du début d'entreposage ;  
Article 46.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous présenter un plan des correctifs apportés d'ici le 6 décembre 2002.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Claude Bruneau au (450) 928-7607, poste 295.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Chef de division contrôle



Michelle Marcotte

MM/CB/lt



**CERTIFIÉ**

Longueuil, le 15 février 1999

**AVIS D'INFRACTION**

Carrosserie A.C.R. enr.  
1100, boul. Marie-Victorin  
Longueuil (Québec)  
J4G 2H9

N/Réf. : P-7610-16-01-0624300

Objet : Sablage par jets abrasifs sans enclos ni paravent au  
1100, boul. Marie-Victorin à Longueuil

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 3 février 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation aux règlements :

1. Les émissions de poussières provenant des opérations de nettoyage à sec par jets abrasifs doivent être réduites par l'utilisation d'un enclos ou d'un paravent de façon à contenir les poussières à l'intérieur des espaces ainsi enclos ou fermés;
  - Règlement sur la qualité de l'atmosphère;
  - . Article 20.
  
2. Les contenants utilisés pour l'entreposage de matières dangereuses résiduelles ne peuvent être placés dans un endroit où se trouve un drain de plancher;
  - Règlement sur les matières dangereuses;
  - . Article 35.

---

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Lemoyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 263  
Télécopieur : (450) 928-7625  
Adresse électronique : pierre.robert@mef.gouv.qc.ca





AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : P-7610-16-01-0624300

Le 15 février 1999

3. Tout récipient de matières dangereuses résiduelles doit être fermé et étanche ;  
. Article 45.

Nous vous demandons donc de procéder d'ici au 26 mars 1999 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Jacques Méthot au (450) 928-7607, poste 289.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef du Service industriel,



Pierre Robert

PR/JM/lt